



DECRET D/2024/ 0036 /PRG/CNRD/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2023/0024/CNT DU 15
DECEMBRE 2023

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition ;
Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
Vu le Communiqué n° 01 du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1 : Est promulguée la loi L/2023/0024/CNT du 15 décembre 2023 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID) (en sa qualité propre et en qualité d'Administrateur du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement) dans le cadre du financement du Programme Régional de Cartographie de la Fertilité des Sols (PRCFS) de l'Afrique de l'Ouest en Guinée.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 07 FEV 2024

Général de corps d'armée Mamadi DOUMBOUYA

